

Travaux de rénovation énergétique de 41 logements 19 logements Résidence Ma Campagne à Houthem 22 logements Clos des Pâquerettes au Bizet

Le contexte général et les enjeux

Cette rénovation est en lien direct avec les objectifs de neutralité carbone de l'ensemble du bâti à l'horizon 2050 et de transition écologique du bâti wallon.

Première partie d'un plan massif d'investissements dans le logement public et dans le parc de la société LYSCO, cette rénovation est une des mesures fortes du Plan de transition, lequel s'inscrit dans le contexte européen du Pacte vert pour l'Europe établi par l'Union européenne. Celui-ci réitère l'engagement contracté par la Commission de relever les défis climatiques et ceux liés à l'environnement. Ce pacte reprend une feuille de route des grandes politiques nécessaires, parmi lesquelles l'engagement d'une vague de rénovation des bâtiments publics et privés.

Les objectifs de ce plan sont d'améliorer le confort et la santé des habitants, réduire les impacts environnementaux liés à l'occupation du parc de bâtiments et de son infrastructure, diminuer la dépendance énergétique de la Région



Quels travaux et quelles mesures dois-je prendre avant et pendant les travaux ?

Vous trouverez dans les pages intérieures un détail des travaux prévus, par site, ainsi que quelques consignes à respecter afin que ceux-ci puissent se faire dans la plus grande sérénité.

Administratif
056/48.12.62

Social
056/48.12.60
056/48.12.61

Comptabilité
056/48.12.63

Heures d'ouverture
Lundi au vendredi
8h30 à 12h

Technique
056/48.12.64

www.lysco.be
info@lysco.be

Les travaux projetés
HOUTHEM – Résidence Ma Campagne

Travaux intérieurs prévus	Que dois-je faire ?
D'une manière générale	Vous devez laisser l'accès à l'intérieur de votre logement. Si vous ne pouvez être présents, prévoyez une personne de confiance (un membre de votre famille, un voisin, un ami) qui s'occupera de l'accès au personnel ouvrier en charge des travaux intérieurs et ce pendant la durée des travaux
Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC)	Avant les travaux: libérer la place dans le garage, la cuisine, la salle de bain et la toilette pour installation du groupe de ventilation et des bouches de ventilation
Isolation du grenier par pose d'un plancher surélevé de 30 cm + insufflation ouate de cellulose	Avant les travaux: vider entièrement votre grenier
Remplacement vitrage des menuiseries extérieures et isolation des bacs à persienne	Avant et pendant les travaux <ul style="list-style-type: none"> • Retirer tentures et rideaux • Débarrasser les appuis de fenêtres • Laisser de l'espace pour faciliter le travail des ouvriers
Travaux extérieurs prévus	Que dois-je faire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Démontage des bardages extérieurs • Démolition briques de verre + rebouchement • Injection isolant dans la coulisse • Rénovation complète des cheneaux (rehausse + renouvellement étanchéité) • Remplacement des descentes d'eau de pluie • Démontage éclairage extérieur + remontage • Démontage sonnette + remontage • Ragréage des cheminées • Pose de garde-corps tubulaires • Renouvellement et isolation des toitures des garages • Renouvellement et isolation des toitures plates annexes arrières • Remplacement et isolation des portes de garage • Isolation des façades extérieures et recouvrement par bardage en ardoises et crépi 	<p>Avant les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontez toutes les infrastructures attenantes à l'habitation à savoir persiennes extérieures, pergolas, stores extérieures, antennes, décorations, barrières, palissades, etc .. les murs extérieurs doivent être à nus • Laissez un espace suffisant tout autour de votre habitation pour l'installation de l'échafaudage <p>Pendant les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laissez l'accès au personnel ouvrier en charge des travaux



Les travaux projetés
LE BIZET – Clos Des Pâquerettes

Travaux intérieurs prévus	Que dois-je faire ?
D'une manière générale	Vous devez laisser l'accès à l'intérieur de votre logement. Si vous ne pouvez être présents, prévoyez une personne de confiance (un membre de votre famille, un voisin, un ami) qui s'occupera de l'accès au personnel ouvrier en charge des travaux intérieurs et ce pendant la durée des travaux
Installation d'un système de production d'eau chaude et du chauffage central – Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée (VMC)	Avant les travaux : libérer la place dans tous les endroits qui vous seront indiqués en cours de travaux pour la pose de la chaudière, des radiateurs et pour installation du groupe de ventilation et des bouches de ventilation
Isolation des bacs à persienne	Avant et pendant les travaux <ul style="list-style-type: none"> • Retirer tentures et rideaux • Débarrasser les appuis de fenêtres • Laisser de l'espace pour faciliter le travail des ouvriers
Travaux extérieurs prévus	Que dois-je faire ?
<ul style="list-style-type: none"> • Démontage bardages • Démontage éclairage extérieur + remontage • Démontage sonnette + remontage • Isolation plancher grenier par l'extérieur (trou d'homme en toiture) 30 cm ouate de cellulose • Ragraillage cheminées • Isolation des toitures plates des garages et renouvellement • Remplacement des descentes d'eau de pluie • Remplacement et isolation des portes de garage • Pose de garde-corps tubulaires • Isolation des façades extérieures et recouvrement par crépi 	<p>Avant les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Démontez toutes les infrastructures attenantes à l'habitation à savoir persiennes extérieures, pergolas, stores extérieures, antennes, décorations, barrières, palissades, etc .. les murs extérieurs doivent être à nus • Laissez un espace suffisant tout autour de votre habitation pour l'installation de l'échafaudage <p>Pendant les travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laissez l'accès au personnel ouvrier en charge des travaux



Le planning des travaux

En pratique et ce que nous savons vous communiquer pour l'instant :

- L'ordre de commencer les travaux a été donné pour le 1er juin 2021.
- Vous serez prévenus au fur et à mesure de l'avancement des travaux des dates d'intervention dans votre habitation.
- Pendant les travaux, au minimum une réunion hebdomadaire sera organisée avec l'architecte et les différents intervenants sur chantier afin d'assurer un suivi optimal.
- Notre service social assurera:
 - o une communication efficace aux différents locataires quant aux différentes interventions dans et autour de votre logement.
 - o un suivi auprès des différents intervenants de toutes vos demandes particulières relatives à la bonne organisation des travaux.



Vous voulez plus de renseignements avant le début des travaux ?

- Soit par téléphone, au 056/48 12 61 le lundi, mardi ou mercredi de 09 h 00 à 12 h 00
- Soit via des permanences le lundi ou le mardi de 13 h 30 à 16 h 00
- Dans nos bureaux, Rue Beauchamp 2 à 7780 – Comines
- Dans les bureaux de la Régie de Quartier, Rue de France 11 au Bizet
- Permanences uniquement sur rendez-vous, (056/48 12 60 ou 056/48 12 61 ou info@lysco.be)
- En respectant les mesures de sécurité contre le Covid 19

